Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 056-215600529-20260122-2026_02CM2201-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du MORBIHAN

Mairie de DAMGAN

56750

Téléphone : 02 97 41 10 19
Email : mairie@damgan.fr

MAIRIE DE DAMGAN
DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
VOTEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le vingt deux janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de DAMGAN légalement convoqué le vendredi seize janvier, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean Marie LABESSE, Maire.

Nombre de membres :	19
Présents	16
Votants	18
Absent(s) Représentés(s)	2
Absents excusés Non représentés	1

Présents :
Le Maire : Jean Marie LABESSE
Adjoint(e)s au Maire : Marc LAMOUR, Muriel CLERY, Michel GRAINZEVELLES, Arlette CHAUFFERT,

Conseillers municipaux : Yvette DENOUAL, Brigitte ADAM LEVACON, Serge LE PERSONNIC, François Robert SOLMON, Marie Françoise DAIRIEN, Yann BREISTROFFER, Mickael LE NEVE, Lyliane LE FICHER, Patrice BROUILLE Jean Jacques TRICHET, Jean Marie COLOMBEL,

Absents représentés :
Claude FLINOIS. pouvoir donné à Michel GRAINZEVELLES
Christine GUYOT, pouvoir donné à Arlette CHAUFFERT

Absent excusé non représenté : Marc PERRUSSEL

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Muriel CLERY a été élue Secrétaire.

Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 056-215600529-20260122-2026_02CM2201-DE

Délibération 2026-002

Objet : Demandes de subventions – DETR, Région, Département, Fondation du patrimoine – DETR Classement de ce dossier en n°2 - Travaux sur l'église Bonne nouvelle - Approbation et Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer tout acte en découlant – Modificatif.

L'église Bonne nouvelle doit faire l'objet de travaux à court et moyen terme pour retrouver son éclat passé.
Considérant qu'il s'agit pour partie de travaux de sécurité avec la dépose de la balustrade, la repose en granit de la balustrade et du rejointoiement de la terrasse ainsi que de la dépose et pose d'une porte neuve avec serrure anti panique.
Considérant que la dépense subventionnable est de 200 000 € HT et le taux maximal est de 40%.
Considérant que les enjeux de ce dossier le place en position n°2.
Considérant que les services chiffrent les travaux à 89 204 € HT au vu des devis reçus.
Considérant qu'il est important de solliciter les subventions les plus hautes possibles.

Vu le CGCT,
Vu la circulaire préfectorale du 17 octobre 2025 actant la programmation 2026 DETR DSIL,
Vu l'avis de la commission travaux du 17 février 2025,
Vu l'avis favorable à l'unanimité des membres de la commission des finances du 19 janvier 2026,
Le rapporteur entendu,

Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés à l'issue d'un vote à main levée,

Art. 1 APPROUVE le projet de financement auprès des services de l'Etat pour l'obtention de la DETR.

Art. 2 APPROUVE le dossier de financement à déposer auprès de la fondation du patrimoine et de la région.

Art. 3 SOLLICITE le taux maximal possible sur ce dossier soit 40% du montant prévisionnel estimé des travaux dans la limite de 200 000 € HT de dépense maximale subventionnable pour la DETR.

Art. 4 SOLLICITE le taux de 20% du montant prévisionnel auprès de la Fondation du Patrimoine.

Art. 5 SOLLICITE le taux de 20% du montant prévisionnel auprès de la Région Bretagne.

Art. 6 SOLLICITE le taux maximal possible sur ce dossier auprès du programme de solidarité territorial du Département pour 2026.

Art. 7 AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout partenariat, document en découlant.

Art. 8 DIT que les recettes seront encaissées au budget primitif 2026 et s.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures ;
P/ COPIE certifiée Conforme,
Le 22/01/2026
Le Maire
Jean Marie LABESSE

Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 056-215600529-20260122-2026_02CM2201-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du MORBIHAN

Mairie de DAMGAN
56750

Téléphone : 02 97 41 10 19
Email : mairie@damgan.fr

MAIRIE DE DAMGAN
DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
VOTEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le vingt deux janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de DAMGAN légalement convoqué le vendredi seize janvier, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean Marie LABESSE, Maire.

Nombre de membres :	19
Présents	16
Votants	18
Absent(s) Représentés(s)	2
Absents excusés Non représentés	1

Présents :
Le Maire : Jean Marie LABESSE
Adjoint(e)s au Maire : Marc LAMOUR, Muriel CLERY, Michel GRAINZEVELLES, Arlette CHAUFFERT,

Conseillers municipaux : Yvette DENOUAL, Brigitte ADAM LEVACON, Serge LE PERSONNIC, François Robert SOLMON, Marie Françoise DAIRIEN, Yann BREISTROFFER, Mickael LE NEVE, Lyliane LE FICHER, Patrice BROUILLE Jean Jacques TRICHET, Jean Marie COLOMBEL,

Absents représentés :
Claude FLINOIS. pouvoir donné à Michel GRAINZEVELLES
Christine GUYOT, pouvoir donné à Arlette CHAUFFERT

Absent excusé non représenté : Marc PERRUSSEL

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Muriel CLERY a été élue Secrétaire.